



BRUDED ECLAIRAGE PUBLIC :

RECUEIL DES EXPERIENCES DES COMMUNES ADHERENTES – NOVEMBRE 2011



Sommaire

1. Modifications de l'amplitude horaire et concertation
2. Nouvelles technologies
3. Autres actions
4. Aspects financiers
5. Témoignages
6. Revue de presse

Présentation rapide des communes

Commune	Département	Nb habitants	Situation
Trégueux	22	7797	Péri-urbaine (saint-brieuc)
Plessé	44	4495	Rurale
Surzur	56	3523	Péri-urbaine, littorale (Vannes)
Bouvron	44	2784	Rurale
La Chevallerais	44	1308	Rurale
Concoret	56	785	Rurale
Blain	44	9218	Rurale
Sarzeau	56	7671	Péri-urbaine, littorale (Vannes)
Saint-Gilles	35	3667	Péri-urbaine (Rennes)
Pordic	22	5902	Littorale, péri-urbaine (St-Brieuc)
Ploufragan	22	11406	Littorale/péri-urbaine (St-Brieuc)
Penvénan	22	2715	Littorale
Pluméliau	56	3612	Rurale
Plouaret	22	2265	Rurale
Saint-Lunaire	35	2411	Littorale
Ercé-Près-Liffré	35	1825	Rurale
Bréteil	35	3435	Rurale/Péri-urbaine (Rennes)
St-Medard-sur-Ille	35	1311	Rurale/Péri-urbaine (Rennes)
Guipel	35	1595	Rurale/Péri-urbaine (Rennes)
Vignoc	35	1837	Rurale/Péri-urbaine (Rennes)
Langouet	35	559	Rurale/Péri-urbaine (Rennes)

1. Modification de l'amplitude horaire et concertation

Commune	Zones concernées	Jours de la semaine	Avant (soir-matin)	Après (soir-matin)	Date de la modification	Commentaires
Trégueux	Toute la commune	L,M,M,J,D	LS – CS*	CS-23h 6h-LS	01/06/2009 (sauf hyper centre) 01/04/2010 pour toute la commune	Mise en place en deux temps
		V,S		CS-24h 6h-LS		
Plessé	Coudray	L,M,M,J,V	Ex** 23h Al ***6h15	Ex-22h Al 6h15	2010 : année test	Dans la zone bourg de Plessé, un candélabre sur deux toute la nuit
		S,D	Ex-1h30 Al 6h15	Ex-00h30 Al 6h15		
	Dresny	L,M,M,J,V	Ex-23h Al 6h00	Ex-22h Al 6h00		
		S,D	Ex-1h30 Al 6h00	Ex-00h30 Al 6h00		
	Plessé	L,M,M,J,V	Ex-23h Al 6h30	Ex-22h Al 6h30		
		S,D	Ex-1h30 Al 6h30	Ex-2h Al 6h30		
Surzur	Bourg	Toute la semaine	Ex-23h Al 6h30	Ex-22h Al 6h30	Mars 2011	Un lotissement est éteint à 21h
	Centre-bourg	L,M,M,J,D	Ex-23h Al 6h30	Ex-22h Al 6h30		
		V,S	Continu Al 6h30	Ex-23h Al 6h30		
Bouvron	3 rues	Toute la semaine	CS-LS	CS-24h 5h-LS	Mars 2011	
Blain	L'ensemble de la commune	Toute la semaine	Ex-0h à 2h Al 6h	Ex-23h Al 6h	Février 2011	Suppression d'1 ou 2 candélabres sur 3 dans des quartiers trop éclairés

*CS = Coucher du soleil, LS = Lever du soleil

** Ex = extinction

*** Al = Allumage

Commune	Zones concernées	Jours de la semaine	Avant (soir-matin)	Après (soir-matin)	Date de la modification	Commentaires
La Chevallerais	Bourg	Toute la semaine	18h-matin (arrêt 1 candélabre sur 5 à partir de 22h) Al 6h	CS-23h	25 juillet 2010	En cas d'événement, l'éclairage peut être maintenu au-delà de 23h mais cela oblige à reprogrammer le compteur
	Lotissement 1	Toute la semaine	18h-matin (arrêt 1 candélabre sur 5 à partir de 23h)	CS-23h		
	Lotissement 2 (privé)	Toute la semaine	18h-matin	Pas de changement		
	Stade de foot	Entraînement en hiver + matchs nocturnes	21h-...(tard)	Arrivée sur le stade-23h30 (compteur pré-programmé)		
Sarzeau	Bourg et lotissements	Toute la semaine	Continu	22h (lotissement) 23h (bourg) 1h (bourg WE) Matin :6h	Mars 2010	
Saint-Gilles	bourg	Toute la semaine	Continue LS	22h30 LS	Octobre 2010	
	Lotissements et zones d'activités		24h LS	22h30 LS		
Pordic			Continue	Ex-24h	2010	Première expérimentation lors de la semaine DD 2009
Ploufragan	Axes structurants (bus, ronds-points)	Toute la semaine	Continu	Continu	Oct 2009	Changement des boîtiers de commande par des boîtiers astronomiques
	Autres zones		Continu	Semi-permanent		
Penvénan	Port-blanc/Bugulès	Toute la semaine	Continu	Ex-22h30 Al 6h30	2009	
	Bourg		Continu	Ex-23h30 Al 6h30		

*CS = Coucher du soleil, LS = Lever du soleil

** Ex = extinction, *** Al = Allumage

Commune	Zones concernées	Jours de la semaine	Avant (soir-matin)	Après (soir-matin)	Date de la modification	Commentaires
Pluméliau	Centre bourg	L,M,M,J		Ex-22h30 Al 5h30	Progressif depuis 2007	Horloges hebdomadaires : possibilité de modifier les horaires le WE
		V ,S,D		Ex-24h (été :1h) Al 7 h		
	Autres sites			Ex-22h (WE et été 23h à 1h) Al : 6h à 6h30		
Plouaret	Ensemble	Toute la semaine	Continu	Ex-21h		
St-Medard	Ensemble	L,M,M,J	CS-1h du matin	CS-22h30	Été 2011	Mesure prise par souci de nuisances dans le bourg plus que pour économiser de l'énergie. Détecteurs photosensibles.
		V ,S,D	CS-22h30	CS-22h30		
Guipel	Ensemble	L,M,M,J et D	5h-LS CS-23h	6h-LS CS-22h	Fin oct 2011	Une 1ere modif avait eu lieu en avril 2008 (avant : éclairage toute la nuit)
		V	5h-LS CS-2h	6h-LS CS-2h		
		S	5h-LS CS-2h	7h-LS CS-2h		
Vignoc	Bourg et salle polyvalente	L,M,M,J,V et D	Ex-23h	Ex-22h30	2008	La suppression de certains points lumineux est à l'étude
		S	EX-2h	EX-2h		
	Lotissements	Toute la semaine	Ex-23h	Ex-22h30		
Langouet	Bourg et lotissement La Pelousière	Toute la semaine	6h-luminosité (satellite) Pénombre (satellite) -23h	6h30-luminosité (satellite) Pénombre (satellite) -22h30		Le lotissement La Pelousière a un éclairage à part. Les autres sont sur le même réseau. Le matin, et le soir l'éclairage s'éteint ou s'allume par info du satellite en fonction de la luminosité.

*CS = Coucher du soleil, LS = Lever du soleil

** Ex = extinction, *** Al = Allumage

Concertation liée à la modification de l'amplitude horaire

Commune	Concertation ou information avant la décision	Information après la décision	Décision prise sans informer la population	Réactions
Trégueux	Article dans le mensuel Réunion publique	Projet de publier un bilan d'économies énergétiques et financières		Réactions positives suite à la concertation : alors que prévision de réducteurs de tension, la commune a pu passer à un éclairage semi-permanent Réactions négatives peu argumentées : il s'agit plus de surprise nécessitant une information personnalisée sur les raisons du changement
Plessé	Affichage mairie Site internet Gazette Bulletin municipal	Idem		Réactions concernant les zones proches des terrains de sport et salles d'activités : modifications après coup
Surzur	Travail en comission	Bulletin municipal		Pas de réactions
Bouvron	Réunion de présentation (sans débat)	Réunion publique d'information Information via le journal local		
La Chevallerai	Information de la population sur la démarche d'économie d'énergie			Pas de réclamations
Blain	Réunions publiques : avis très hétérogènes selon les quartiers	Bulletin municipal AU cours de réunion publiques régulières		Réticences entendues sur de vagues notions d'insécurité principalement sur des quartiers d'immeubles. Demande d'éclairage mieux ciblés sur les cheminements piétons
Sarzeau	Changements annoncés dans campagne municipale Info dans bulletin municipal	Bulletin municipal		Peur de vandalisme sur la zone artisanale La durée d'éclairage a été allongée le WE pour gérer la sortie des bars
Saint-Gilles	Uniquement une « allusion » en réunion publique	Non	Oui	Très peu de réactions
Pordic	Enquête auprès du personnel, des associations, des écoles sur le thème « vos 3 propositions pour économiser l'éclairage public »			

St-Medard		Affiches. Dans un lotissement, remplacement d'une lanterne sur deux (mâts pas enlevés) : courrier aux habitants, expérimentation pendant 1 an, depuis avril 2011	Non
Guipel		Information dans le bulletin municipal	Oui lors de la décision d'arrêter l'éclairage en continu (2008). Les mécontentements ont peu duré (le programme du mandat prévoyait cette mesure)
Vignoc	Réflexions générales dans le bulletin municipal	Information dans le bulletin municipal	1 commerçant a demandé d'augmenter l'éclairage à la fermeture du magasin, place de l'église. Quels habitants ont demandé à revenir en arrière
Langouet		Information dans le bulletin municipal	Non

2. Nouvelles technologies

Commune	Tête	Puissance	Mâts (hauteur, espacements)	Zone concernée	Marque	Niveau de satisfaction / commentaire
Trégueux						Pas de nouveau candélabre mais remplacement systématique des lampes en fin de vie par des lampes de puissance plus faible (SHP70W au lieu de 125W)
Surzur	LED	70	Hauteur : 4m	Nouvelle ZAC		Pas encore en service
Bouvron	LED	48	Hauteur : 6m Esp : 23m	Anc. Av. des Boules	WINDELA	Très satisfait
	LED	20 à 60	Hauteur : 6m Esp : 23m	Rue des écoliers	Maxime Pradier	Très satisfait
	LED + éoliennes		Esp : 25m	Salle Horizinc	WINDELA	Reprise totale des mâts après une année de mauvais fonctionnement
Concoret		100W	Hauteur : 6m Esp : 40m	Lotissement	Fourni par ERS	Bon rapport qualité/prix Esthétique
Blain						Pas d'investissement nouveau : utilisation du matériel traditionnel le plus adapté et économique (70/100/150 W SHP)

Commune	Tête	Puissance	Mâts (hauteur, espacements)	Zone concernée	Marque	Niveau de satisfaction / commentaire
Saint-Gilles	Eolienne	6W	Hauteur :3.5m	Sabot d'Or		N'a jamais fonctionné, ne produisant pas assez d'électricité pour la lampe à leds
	Eclairage de rue E40 LED	28W	Hauteur : 5m Esp : 30m	Bourg		Essai sur 2 candélabres, ampoules grillées au bout de 2 ans de fonctionnement (dans une vasque fermée ne facilitant pas le refroidissement des lampes à leds)
	Tête à 120 Leds		Hauteur : 3m Esp : 20m	Mairie		Pas satisfait, essayé sur 2 mats devant la mairie, n'éclaire pas suffisamment
	Tête à Leds	26W	Hauteur : 4m Esp : 20-30m	Bourg	Indal	Très satisfait par ces têtes installées en régie
	Photovoltaïque à leds		Hauteur : 3m	Sabot d'Or		Moyennement satisfait, éclairage tout juste suffisant
Sarzeau	LED en vasque			Bâtiment public		+ changement de toutes les horloges des armoires de commandes (horloges astronomiques)
St-Medard	Plurio original 57 (lampes fluocompactes sans mercure ni iode).	57W	1 sur 2 allumé avec cette nouvelle lanterne	Lotissement		Plutôt satisfait. Coût : 7150 euros HT les 10 lanternes
Guipel	Ballons fluorescents avec mercure		Esp : 30m			
	Quelques boules 10'		Hauteur : 3m Esp : 30m	Bourg		
	Lampes type Plurio	70W	Esp : 50m	Nouveaux lotissements		Appréciation initiale du SDE négative ; mais la commune trouve que c'est largement suffisant.
Vignoc	LEDS en cours de reflexion			Réaménagement de la rue de la Poste		
Langouët	Candélabres ampoules basse consommation			Eco-lotissements de La Prairie Madame et de La Pelousière		Le matériel de La Prairie Madame demande plus de maintenance : changement d'ampoule fréquent

3. Autres actions

ECOWATT : La démarche EcoWatt a pour objectif d'inciter les bretons (particuliers, collectivités, entreprises, associations, scolaires) à modérer leur consommation en électricité, en particulier en hiver, aux périodes de pointe, le matin et entre 18h et 20h. Cette opération s'articule autour d'une campagne de communication interactive. Elle repose sur le site www.ecowatt-bretagne.fr, qui déclenche des « alertes » à destination des bretons qui se sont inscrits. Ce dispositif d'appel à la modération de la consommation d'électricité est donc basé sur la mobilisation citoyenne.

www.ecowatt-bretagne.fr/



LE JOUR DE LA NUIT : Ouvert à tous, le Jour de la Nuit est une opération de sensibilisation à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé ainsi qu'une prise de conscience du problème de pollution lumineuse. Pour cela, l'événement repose sur l'organisation de manifestations et animations par une multitude de structures, associations et collectivités locales dans les territoires. En parallèle, les villes sont invitées à éteindre symboliquement une partie de leur éclairage public.

www.jourdelanuit.fr/



Commune	Action	Commentaire
Trégueux	Ecowatt	Information sera faite dans le Mensuel à l'approche de l'hiver
	Illumination de Noël	Diminution de la puissance installée Possibilité de suspension en cas d'alerte Ecowatt
Plessé	Illumination de Noël	Projet de rénover le parc avec des LEDS et arrêt des animations d'éclairage dans les quartiers
Surzur	Ecowatt	
	Illumination de Noël	Achat d'un nouveau matériel moins consommateur
Bouvron	Illumination de Noël	Pas de changements mais limitation de la période d'utilisation (2 ^{ème} semaine de décembre-1 ^{ère} ou 2 ^{ème} semaine de janvier)
La Chevallerais	Illumination de Noël	3 semaines d'utilisation et coupure générale à 23h
Concoret	Illumination de Noël	Remplacement ancien éclairage à ampoule par petites guirlandes de moindre consommation
Blain	Illumination de Noël	Nouvelles guirlandes à bas de DEL en remplacement de cordons lumineux.
Sarzeau	Coupure de l'éclairage des principaux bâtiments publics	
	Illumination de Noël	Réduction de moitié

Commune	Action	Commentaire
Saint-Gilles	Ecowatt	Lors des alertes : éclairage public n'est pas mis en service sauf dans le centre bourg jusqu'à 20h : <ul style="list-style-type: none"> - Nécessite le passage d'un agent sur chaque poste de commande en fin d'après-midi et le matin : difficile à généraliser - Réactions des habitants ne comprenant pas la mesure
	Illumination de Noël	Achat de guirlandes à Leds ne modifiant pas le programme d'illuminations de Noël
Pordic	Illumination de Noël	Arrêt du concours + création d'un groupe de volontaires pour réaliser une décoration de jour originale (membres de la commission DD)
	Autres	Installation de minuteries dans 5 lieux publics
Ploufragan	Illumination de Noël	Abandon de la réalisation par la commune d'un dépliant sur le circuit des maisons décorées et éclairées au moment de Noël Changement de toutes les décorations classiques par des leds
St-Medard-sr-Ille	Ecowatt	Adhésion récente : pas encore d'actions réalisées
	Illumination de Noël	
Guipel	Illumination de Noël	Remplacement avec des guirlandes LED (17). Illuminations entre la 2nde semaine de décembre et la 2nde semaine de janvier.
Vignoc	Ecowatt	Adhésion en janvier 2011. La mobilisation des habitants à la pointe du soir lors des alertes EcoWatt rouges ont permis d'économiser en moyenne 220 kW (soit l'équivalent de 24 foyers chauffés à l'électricité)
	Illumination de Noël	Réduites à l'artère principale : rue de la Poste, rue des écoles et bourg
Langouët	Ecowatt	Diminution de l'éclairage. Incitation de la population (bulletin municipal, info lors de la soirée "accueil des nouveaux habitants)

4. Aspects financiers

Commune	Budget investissement récent	Economies financières constatées	Négociation du contrat EDF	Certificats d'économie d'énergie	Commentaires
Trégueux		450000-500000kWh, soit 22500-25000€		Réflexion en cours	Horloges astronomiques : permet de ne pas allumer entre le 10 mai et le 31 juillet
Plessé	Illumination Noël : 2000€ sur 3 ou 4 années	Arrêt éclairage de quartiers(Noël) : 1250€ Aménagement des amplitudes horaires : 1535€			
Surzur	Candélabres : 20000€ Illumination Noël : 8000€	Trop récent			
Bouvron	20000€ à 40000€ sur les 2 dernières années	Non			Le coût du kW est trop faible par rapport à l'abonnement pour que l'on puisse constater des économies réelles
La Chevallerais		Estimation à 1500€ d'économie financière depuis la mise en place des changements d'horaires	En cours sur 2011	En cours	
Sarzeau	Programmation pluriannuelle sur 5 ans de 30000€/an + attention particulière sur l'EP lors des nouveaux aménagements	Non	Pas encore	non	Un groupe de travail (SDEM, ERDF, commune, prestataire) a été mis en place pour comprendre pourquoi il n'y a pas d'économie constatée
Saint-Gilles	2010, renouvellement des têtes de candélabre : 40000€ Projet de poursuivre sur plusieurs années sur ce même budget	Oui mais difficile à chiffrer car changements récents	Envisagé	Pas encore	
Saint-Gilles	2010, renouvellement des têtes de candélabre : 40000€ Projet de poursuivre sur plusieurs années sur ce même budget	Oui mais difficile à chiffrer car changements récents	Envisagé	Pas encore	

Commune	Budget investissement récent	Economies financières constatées	Négociation du contrat EDF	Certificats d'économie d'énergie	Commentaires
St-Medard	2011 : 7150 euros HT pour 10 lanternes. Maintenance : environ 3000 euros/an	Démarche trop récente			Aide de 3832 € du SDE sur remplacement lanternes
Guipel	Maintenance : 8000 euros/an (SPIE) incluant nettoyage, remplacement, pannes Consommations : 4386 euros en 2010	Sur la modification de l'amplitude horaire en avril 2008, diminution d'environ 20% de la consommation et économie d'environ 1000 € sur l'année.	Pour augmenter la puissance car suite à la construction des nouveaux lotissements il y avait des disjonctions.		
Vignoc		Entre 2006 et 2010, les consommations ont été sensiblement identiques malgré la hausse de 30% du nombre		Non	

5. Témoignages

Commune de Saint-Lunaire, Pierre Mauduit, adjoint en charge du développement durable et de la qualité de vie (témoignage de 2010)

« La commune de Saint-Lunaire s'est lancée dans un programme de reconstruction de son éclairage public, qui a été présenté en juin 2008. L'objectif était de réduire les consommations d'énergie, les plages horaires, tout en garantissant un éclairage de qualité. Les travaux 2008 / 2009 ont porté sur la mise en place d'horloges astronomiques saisonnières sur toutes les armoires de la Ville, l'éclairage se calant ainsi sur les éphémérides et variant selon les jours, les saisons. Grâce à un nouveau calage horaire facilité par une très grande souplesse de programmation des horloges, les émissions carbone ont été divisées par 2 (passant de 44 tonnes de CO₂ à 21,4 tonnes) et la facture énergétique a diminué de 34% ! Les économies de fonctionnement réalisées sont totalement réinjectées dans l'investissement sur le réseau, enclenchant ainsi un cycle vertueux.

La première année a été également consacrée au changement des lampes au mercure (qui devront disparaître peu à peu) par des lampes au sodium, au nettoyage des lampadaires et au remplacement des mats défectueux. Enfin, l'objectif est également d'assurer la mise en valeur du patrimoine naturel et urbain, d'étendre le réseau le cas échéant et d'investir dans l'innovation, le prestataire devant assurer une veille technologique tout au long des 15 années de son contrat. Les possibilités d'évolution vers l'alimentation photovoltaïque des mats, les cellules photosensibles, les LED, les couronnes mobiles, les candélabres innovants, etc, sont donc autant de pistes nouvelles à explorer et analyser, que le contrat avec le prestataire, permet d'intégrer. La concertation a eu lieu, notamment avec les commerçants et plus particulièrement les débits de boissons et restaurateurs, ce qui a amené à deux nouveaux calages marginaux ne remettant aucunement en cause les objectifs ni les économies. Les problèmes rencontrés sont liés à l'absence d'éclairage dans certains quartiers aux heures creuses nocturnes sous des prétextes d'incivilités, de dangers, d'accidents possibles, qui ne sont pas avérés, puisque les incivilités ou les accidents ont diminué (ce qui n'a cependant aucun lien non plus avec l'absence d'éclairage...). Les réactions ont été instantanées et liées au changement d'habitudes, mais aucune action d'envergure, aucune vague importante de courriers de mécontents, n'ont mené à une modification du programme. Les retours négatifs

ont donc été minoritaires. Les résultats obtenus sont très positifs en termes de consommation énergétique, de bilan carbone de l'opération, et l'acceptation de la modification des habitudes n'a pas été un frein suffisamment prégnant pour remettre en cause les objectifs du programme. »

Commune de Ercé-Près-Liffré, Annie Pivette, Maire (témoignage de 2010)

« Au moment de l'effacement du réseau, la commune a eu à choisir de nouveaux luminaires. Son choix s'est porté vers des luminaires basse consommation (LED), évitant la pollution lumineuse vers le ciel. Si ce choix aurait provoqué des économies, il n'en a, pour le moment, rien été. En effet, la commune s'est rendu compte que le contrat qu'elle payait à EDF était un contrat forfaitaire, qui prenait juste en compte le nombre d'heures allumées mais par la puissance réellement consommée. Une démarche doit donc être effectuée dans ce sens, afin de renégocier le contrat. Par ailleurs, en terme d'éclairage, la commune croise une double technique de programmeur et de détecteur crépusculaire. Les heures d'allumage du matin (6h30) et d'extinction du soir (22h30 en semaine / minuit et demi le vendredi et le samedi soir) sont fixés à l'avance (programmeur). Par contre, les heures d'extinction le matin et d'allumage le soir sont fonction du lever et du coucher du soleil (détecteur crépusculaire).

Par ailleurs, le conseil municipal a été ferme et a décidé de ne pas donner de suite favorable aux demandes de laisser les lampadaires allumés toute la nuit invoquant des raisons de sécurité ou demandant d'allumer dès 4h du matin, heure de démarrage de certains travailleurs. »

Commune de Bréteil, Roland Gicquel (témoignage de 2010)

« Concernant Breteil, nous avons profité des tensions sur le réseau (alertes Ecowatt) pour réduire l'amplitude de l'éclairage public, là où c'était possible. D'ailleurs ces mesures continuent d'être appliquées (extinction à 22h) sans que nous ayons eu de remarques (info dans Ouest-France et sur le site internet : <http://www.breteil.fr/public/mairie/index.php>) .

Je dois dire que nos concitoyens nous poussent dans ce sens car ils se rendent compte des actions réalisées dans les communes voisines qu'ils traversent parfois la nuit (par ex Vezin, Pacé...)

Nous allons engager dans quelques temps des travaux de déconnexion des réseaux pour permettre la temporisation de l'ensemble du dispositif à l'exception des traversées de bourg (départementales). Nous avons une étude qui fait apparaître un montant de travaux de l'ordre de 20 000 € HT avec un retour sur investissement de l'ordre de 4 ans à raison d'une suspension de 6h par nuit (soit une économie de 5000 € annuels). Reste à déterminer la plage horaire de suspension de l'éclairage entre 23h et 6 h : le conseil municipal en débattrait. »

Commune de Saint-Nolff, Joël Labbé (témoignage de avril 2011)

« On évoquait ce midi avec les collègues la problématique des Syndicats départementaux d'électrification et des entreprises : sur le Morbihan c'est Inéo (groupe GDF-Suez) qui a pratiquement tout le marché. Alors je ne connais pas techniquement les puissances, mais il faut tant de lux pour que ça marche bien.... Alors ils arrivaient là pour nous dire : "on vous a mis tel type de matériel, tel type de puissance..." et c'était comme si c'était fait, comme partout. Parce que comme on adhère au syndicat d'électrification, on était obligé de passer par eux. Et quand je dit "obligé" c'est "obligé" parce que c'est eux qui font et qui financent les travaux. Alors on leur a demandé (à Inéo), ou plutôt exigé, car là il a fallu exiger, qu'ils viennent avec des mâts et qu'ils montrent les différences entre ce que doit être l'éclairage selon leurs recommandations et ce qui était attendu par les habitants : ceux qui avaient déjà signé étaient présents. Là il y a eu un vrai débat avec les gens d'Inéo qui disaient : "on ne peut pas faire autrement" et nous : "ce sont des recommandations ou des exigences réglementaires ?". Un disait : "c'est des exigences" et l'autre "ce sont des recommandations mais si on ne fait pas comme ça, le maire prend ses responsabilités : si quelqu'un se casse la cheville parce que ce n'est pas assez éclairé, il peut se retourner contre le maire". Moi, je réponds "en tant que maire j'assume du moment que les gens qui sont là sont d'accord" : et ça a été l'unanimité. Au final ça a baissé de moitié (par rapport à leurs recommandations) ! C'est dire que l'on peut y arriver. C'est vrai, ce sont eux les professionnels, mais de notre côté, on est en agenda 21, réduction des consommations ... alors s'il faut mettre de l'éclairage public partout comme sur un parking de supermarché, à ce moment là, on aurait tout faux ! Et les venelles, même chose, on a diminué de moitié l'éclairage des venelles. Je l'avais vu en Autriche : à un endroit, c'est simplement des points lumineux qui balisent, qui créent une pénombre ce qui fait que quand on marche on sait où on va, mais ce n'est pas éclairé comme en plein jour ! On a donc réussi à emporter la mise là-dessus mais il faut en vouloir. »

OF-18/12/2010

Les illuminations moins gourmandes en énergie

Les illuminations de fin d'année sont, cette année, placées sous le signe des économies. Adieu les ampoules à filament trop gourmandes, bonjour les motifs et les guirlandes à led (diodes électroluminescentes). « Elles permettent une économie d'énergie de l'ordre de 90 %, explique François Essemilaire, maire adjoint chargé des réseaux et du cadre de vie. La Ville a acheté cette année 28 motifs utilisant cette technique. Ils sont installés aux Rosaires, Sous-la-Tour et dans le centre. Chaque année, nous compléterons ce parc, afin de décorer de nouveaux sites. L'ancien système, qui consistait à louer les installations, est abandonné. »

Inaugurées mercredi soir, les illuminations seront en place pendant trois semaines, jusqu'au 5 janvier. Elles fonctionneront aux mêmes horaires que l'éclairage public. « En cas d'alerte écowatt, elles resteront



Trois élus ont procédé, mercredi soir, à l'allumage des illuminations de fin d'année. De gauche à droite : Jean-Marie Bénier, Delphine Mesgouez-Le Gouard, François Essemilaire.

éteintes », ajoute François Essemilaire.

■ Régie des salles ouverture

Du lundi 20 au jeudi 23 décembre. Fermée du 24 au 31 décembre.

6. Revue de presse

OF - 26/01/2011

Langouët

Langouët : 2^e commune en Bretagne à signer la charte Ecowatt

Après Vignoc le 17 janvier dernier, Langouët est la 2^e des 14 communes engagées dans la démarche de la signature de la charte Ecowatt avec les services d'ERDF dans le cadre du pacte électrique breton.

Hélène Duval, chargée de projet régional, explique la démarche : « Seulement 8 % de l'électricité consommée par les Bretons est produite en Bretagne. La région est une véritable péninsule électrique. Lors des pics de consommation en hiver, les risques de saturation du réseau et de rupture d'alimentation sont réels. La démarche Ecowatt a pour enjeu de sensibiliser les Bretons à cette situation énergétique et d'inciter aux bons gestes énergie pour apprendre à modérer la consommation d'électricité. »

Et Carine Duranton, interlocutrice privilégiée des collectivités locales, de poursuivre : « Non seulement nous prodiguons des conseils mais à la fin de l'hiver, nous allons procéder à des mesures auprès des communes signataires »

Une démarche naturelle à Langouët

Commune de 559 habitants, la commune s'est engagée dans les gestes écologiques dès 1999, après une dizaine d'années de réflexion.

« Aujourd'hui, note Daniel Cuff, maire, notre consommation d'électricité, pour les bâtiments publics,



Devant les panneaux photovoltaïques de l'école et le lotissement écologique au 2^e plan : le maire, Daniel Cuff, Hélène Duval et Carine Duranton, d'ERDF, et l'adjointe, Joselyne Penier.

est entièrement produite par nos panneaux photovoltaïques installés en 2003. Demain, ce sera au tour de nos habitants, avec la construction d'une centrale de 1 000 m² de surface qui va produire, dès février, 27 000 kWh par an » avec ses deux lotissements écologiques, sa cantine 100 % bio, son école et ses bâtiments publics haute qualité environnementale, la commune a la sensibilité verte à fleur de peau.

Quoi de plus naturel de retrouver Daniel Cuff comme second signataire de la charte Ecowatt. Son adjointe Joselyne Penier a déjà devancé les actions d'économie d'énergie.

« L'éclairage public a diminué d'une demi-heure par soir, explique-t-elle, et pour les guirlandes de Noël, nous n'achetons plus de nouvelles illuminations et nous réduisons la durée d'éclairage de fin d'année à 15 jours par an. Ce n'est

pas tant à cause de la consommation, mais cela constitue un geste fort, visible de tous les habitants. Aujourd'hui, nous souhaitons améliorer la conscience des citoyens : on ne sait plus très bien combien et quand on consomme de l'électricité. Une prise de conscience s'impose »

Pour devenir écow'acteur et recevoir les alertes écowatt : www.ecowatt-bretagne.fr

OF – 13/08/2010

Préfailles vers un éclairage public à la carte

Soucieuse de diminuer l'impact écologique et économique de ses lampadaires, la commune multiplie les tests tout en sondant la population. La solution pourrait bien être propre à chaque quartier.



Deux réunions publiques en un mois et demi : la réflexion visant à réduire l'éclairage public se fait en pleine lumière...

Et de deux réunions publiques pour Jean-Luc Le Brigand, maire de Préfailles, et Gérard Nadeau, élu chargé de la commission environnement ! Une première fois, fin juin, tous deux avaient présenté leur « **projet phare** » de maîtrise de l'**éclairage public** devant un parterre de 70 Préfaillais, essentiellement des résidents à l'année. Mercredi soir, ils ont remis cela à destination des résidents secondaires, plus nombreux sur le cadastre mais moins à la réunion.

Depuis que les 5^{es} Journées du littoral durable ont mis l'accent sur les méfaits de la pollution lumineuse, Préfailles vit au rythme des expérimentations et consultations de la population qui pourraient l'aider à trouver le Graal de l'écologie et de l'économie réunies. L'intérêt écologique, auprès des insectes nocturnes, des oiseaux de passage, et aussi des habitants soumis à un excès d'éclairage artificiel, est évident. Quant à l'aspect économique, le système de globes qui éclaire actuellement les rues de Préfailles est vieillissant - « **et même vieillot** » concède le maire. Du coup, la note s'élève à plus de 23 000 € par an pour des lampadaires qui, à 60 %, éclairent... le ciel ! Jean-Luc Le Brigand l'avoue : le jackpot serait de financer leur remplacement grâce aux économies réalisées, tout en rendant au ciel nocturne un peu de sa louable obscurité.

Éteindre l'éclairage public. Le questionnaire adressé à tous les habitants (1 850 exemplaires envoyés, 430 réponses fin juillet) montre que 68 % d'entre-eux sont favorables à une extinction partielle. Plusieurs horaires ont été testés et le créneau minuit/5 h du matin semble avoir la cote. D'autres propositions sortent de la réunion publique, comme éteindre un lampadaire sur deux, notamment celui qui est en face de la fenêtre de qui le demande... Il n'empêche, cette Préfaillaise âgée craint pour sa sécurité s'il y a moins de lumière dans les rues. « **Pendant les cinq semaines où nous avons expérimenté l'extinction de** l'éclairage public par tranches horaires, la gendarmerie n'a noté aucun méfait **supplémentaire** », tient à la rassurer le maire.

Un éclairage variable. Plusieurs solutions sont avancées, comme une mise en veilleuse des lampadaires. « **Nous ne sommes pas équipés pour le faire** », reconnaît Jean-Luc Le Brigand. Des lampes déclenchées par un détecteur de présence ? Certains y croient car ça marche bien... en intérieur. Dehors, c'est plus problématique mais ça vaut le coup d'être essayé. Et puis, il y a la solution qui a les faveurs du maire : un système repéré en Allemagne, qui consiste à pouvoir rallumer un groupe de lampadaires depuis son téléphone quand on en a besoin. Oui, mais voilà, 55,7 % des réponses au questionnaire n'y sont pas favorables. L'expérimentation devrait quand même se faire, mais peut-être juste sur un quartier.

Des lampes moins gourmandes. En baissant l'intensité lumineuse ? Là encore, les installations actuelles ne le permettent pas. En mettant des nouvelles lampes de type LED ? On en sait encore assez peu sur leur efficacité à une telle échelle. Qu'importe, des fournisseurs privés sont prêts à les prêter pour des tests grandeur nature. Ça tombe bien : la commune est friande d'expérimentations, pourvu que ça ne lui coûte rien...

Ce qui est lumineux à ce stade de la démarche, c'est qu'il n'y a certainement pas une solution de nature à satisfaire tout le monde et à répondre à tous les cas de figure, dans une localité où l'on trouve à la fois des zones d'activité à fort besoin sécuritaire et des quartiers habités guère plus de trois mois par an. C'est donc vers un éclairage public « à la carte » que devrait s'orienter la réflexion. Réponse au conseil municipal de septembre.

Alain GIRARD.

L'éclairage public amène une réflexion collective

Vendredi dernier, le maire invitait les Préfaisillais à une réunion publique concernant l'éclairage de la commune. Quelque 70 personnes étaient présentes. 2 000 questionnaires avaient été auparavant envoyés, 392 familles y ont pour l'instant répondu.



Quelque 70 personnes étaient présentes à la réunion publique concernant l'éclairage de la commune.

Gérard Nadeau, chargé du dossier, en présentait la synthèse. Si 71,4 % se prononcent contre une extinction totale de l'éclairage public, 66 % sont favorables à un éclairage minimal et 56,69 % ne souhaitent pas la mise en place d'un système d'éclairage à la demande. En mai dernier, le conseil municipal avait décidé un éclairage à la demande, par téléphone portable, pour un coût d'expérimentation de 60 000 €.

Jean-Luc Le Brigand précisait que la gendarmerie n'a enregistré aucune augmentation d'insécurité sur la commune pendant l'expérimentation. Et que d'autre part, l'expérimentation a permis une économie de 6 000 €.

Les 48 lampadaires qui éclairent les 3 ronds-points à l'entrée de Préfailles ont suscité bien des réactions. Le maire promet son intervention auprès du conseil général et de la mairie de La Plaine.

Autres propositions dans la salle, « **des lampadaires à énergie solaire dont les batteries sont aujourd'hui recyclables à 95 %** », ou encore « **l'éclairage d'un lampadaire sur 2** ». « **La solution à mettre en place tiendra compte de l'avis de la majorité des Préfaisillais. Ce**

ne sera pas une décision arbitraire, elle sera prise à l'issue des réunions publiques », précisait le maire.

« **Pourquoi ne pas envisager des lampes type LED ?** », a demandé un préfaisillais. « Pour un éclairage public, actuellement, ce n'est pas satisfaisant », a répondu le maire.

Nouvelle expérimentation

À compter du 1er juillet, l'éclairage public sera totalement éteint à 3 h du matin. Le 11 août une autre réunion publique est prévue. L'enquête par questionnaire sera close le 12 juillet, et une nouvelle synthèse sera présentée. Après la réunion publique, des décisions seront prises pour lutter contre la pollution lumineuse, pour réaliser des économies, tout en veillant sur la sécurité des personnes et des biens.

Éclairage public : un nouveau dispositif à partir le 1^{er} octobre

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la commune a repris l'entretien de l'**éclairage public** en régie. Il était auparavant confié à l'entreprise SDE 35. « **Engagée dans une démarche de développement durable et d'optimisation des dépenses publiques, la municipalité a souhaité harmoniser la durée d'éclairage public sur la commune** », explique Jean-Marc Dedner, élu en charge des travaux.



Le giratoire situé à la jonction de la rue de Paris et de la rue de Vitré restera allumé toute la nuit, en semaine comme le week-end.

L'entretien des 1 400 mâts installés sur la commune est désormais assuré par deux techniciens municipaux qui ont reçu l'habilitation EDF. « **Nous allons utiliser des ampoules basse consommation. Ces dernières ne seront changées que si nécessaire** », précise l'élu.

En semaine

Les trois giratoires resteront allumés toute la nuit, à savoir le giratoire à l'entrée de Châteaubourg en venant de Rennes (niveau garage Peugeot et entreprise Sulky Burel), le giratoire du Hautpré (cabinet vétérinaire) et le giratoire situé à la jonction de la rue de Paris et de la rue de Vitré (entrée Zac des Jardins de la Bretonnière). Dans le reste de la commune, l'éclairage sera interrompu entre 23 h et 6 h du matin.

Le week-end

Les trois giratoires cités plus haut resteront allumés toute la nuit. L'éclairage de l'axe principal, la RD857, sera interrompu de 1 h à 7 h du matin. Dans le reste de la commune, l'éclairage sera interrompu entre minuit et 7 h du matin.

40 000 € pour économiser l'éclairage public

Afin de réduire sa facture d'**éclairage public**, la municipalité a entamé, fin 2009, un programme volontariste comprenant trois axes.

Les deux premiers (modification des horaires de début et fin d'éclairage ainsi que des secteurs en éclairage permanent ou restreint) ayant été réalisés, reste à mener désormais une action sur le matériel d'éclairage. Une opération qui se concrétisera notamment par le remplacement des luminaires boules afin d'éviter la diffusion de la lumière vers le haut.

Pour cela, la municipalité va investir, cette année, 40 000 € (pour les économies d'énergie et la maintenance annuelle)

Eclairage public : la commune veut moins consommer

La commune réfléchit au moyen de réduire les consommations d'énergie des bâtiments et services publics. Dans ce cadre, elle a procédé à un recensement des candélabres d'**éclairage public** et des heures d'éclairage de ces équipements. Le constat ? Le parc d'éclairage est ancien : sur 317 appareils recensés, une centaine seulement a été posée récemment.

La commission environnement envisage deux mesures. « **À court terme, les plages d'éclairage seront réduites d'une heure chaque nuit**, précise Yves-Albert Jouny, président de la commission. **En règle générale, la coupure interviendra entre 22 h et 6 h 30.** » Dans les bourgs (Plessé, Le Coudray, Le Dresny), le déclenchement sera modulé selon les sites, et le week-end. « **L'éclairage d'une lampe sur deux au coeur de la nuit sera recherché là où les tableaux de contrôle le permettent** ».

A moyen terme, un diagnostic complet du parc d'éclairage sera effectué, avec l'aide du Syndicat départemental d'électrification. « **Il visera à économiser l'énergie - la consommation actuelle s'élève à 167 000 kWh par an -, à améliorer la qualité des appareils du parc, à rationaliser et à mesurer les performances des points lumineux.** » Un programme de remplacement des lampes les moins efficaces serait aussi envisagé. « **Notre objectif est de maîtriser nos consommations d'énergie pour diminuer nos factures. Les économies ainsi réalisées pourront être réinvesties dans des matériels moins énergivores** », conclut Yves-Albert Jouny.



Yves-Albert Jouny préside la commission environnement.

Vignoc s'engage en faveur d'EcoWatt

Un dispositif d'alerte pour limiter les risques de coupures électriques

Vignoc est la première commune d'Ille-et-Vilaine à s'engager dans le dispositif EcoWatt Bretagne. Lundi 17 janvier, le maire Philippe Chevrel a signé la Charte d'engagement officielle, en présence du directeur régional d'ERDF, Bernard Laurans. La commune de Langouët, représentée par Daniel Cueff, l'a également signée, le 25 janvier.

Chaque hiver, notamment en périodes de grand froid, la Bretagne doit faire face à des difficultés d'alimentation électrique. Initiée en 2008 par RTE (Réseau de transport d'électricité) et ses partenaires, la démarche ÉcoWatt vise à mobiliser les citoyens et à les inciter à modérer leur consommation d'électricité lors des pics de consommation, le matin de 7h à 9h et le soir de 18h à 20h. Un système d'alerte permet à chacun d'être averti (par mail, SMS...) des risques de coupures électriques et de contribuer à la baisse de consommation pour préserver le réseau. Pour devenir EcoW'acteur, il suffit de s'inscrire sur le site internet www.ecowatt-bretagne.fr. Cet hiver, pour la troisième édition d'EcoWatt, les collectivités bretonnes sont particulièrement invitées à se mobiliser, à travers une charte d'engagement. En signant cette charte, elles s'engagent à mettre en œuvre des actions dédiées lors des périodes d'alerte, à relayer l'information auprès de leurs administrés et à devenir des ambassadeurs de la démarche sur le territoire breton. Pour Vignoc, comme pour Langouët, cette adhésion au dispositif EcoWatt s'inscrit dans le prolongement des actions déjà menées au niveau communal pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation électrique, notamment dans le cadre de la Convention des Maires (diagnostic énergétique, diminution du temps d'éclairage public...). **"On va mettre en place un plan d'action. La commune n'a pas beaucoup de marges de manœuvre sur sa propre consommation, mais elle peut sensibiliser les associations qui utilisent les équipements, inciter les habitants à changer leurs habitudes, revoir l'aménagement des espaces publics..."**, estime le maire de Vignoc, Philippe Chevrel. Pour Bernard Laurens, directeur régional d'ERDF, cet engagement est important : **"L'adhésion de la commune permet d'avoir un effet levier sur les habitants, ce qui fait que le nombre d'EcoW'acteurs sera de plus en plus important"**.

Durant l'hiver 2009-2010, onze alertes ont été lancées par RTE, en Bretagne, dont 7 alertes rouges. Les "bons gestes" pratiqués par les 18 700 EcoW'acteurs, à cette occasion, ont permis une réduction significative de 1,5% de la consommation d'électricité aux heures de pointe. Cet hiver, la mobilisation se poursuit et s'amplifie : près de 30 000 personnes et quelque 500 communes bretonnes sont déjà inscrites au dispositif EcoWatt.